CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Natchez et les ports intermédiaires.
Grand Gulf, Rodney,

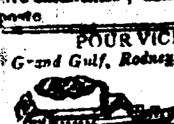

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI.
REGLEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA,
Capitaine Nartigue.

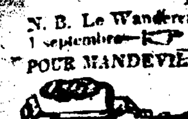

Jour du départ p. *Mandeville*,	Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M.	Dimanche à 5 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A. M.	Lundi à 5 heures A. M.
Samedi à 5 heures 1-2 P. M.	Mercredi à 5 heures A. M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A. M.	Les autres jours de Mandeville
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M.	à 5 heures P. M. 8 août

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.
10 juin— WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

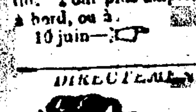

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.
10 juin—

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

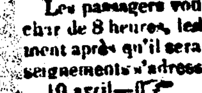

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bâteau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.
10 avril—

POUR PASCAGOULA.

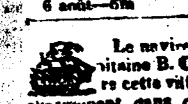

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisse tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à J. B. BYRNE.
6 août—6m

A FRETER.

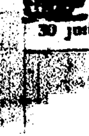

Le navire fin voilier A I HELEN MAR, capitaine B. Cook, bien connu comme un packet entre cette ville et Boston, sera prêt pour prendre un chargement dans quelques jours, et offerte pour le fret. Un chargement pour le Havre sera préféré. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord. 26 sept

POUR MARSEILLE.

Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Cordonette, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à
30 juillet JULES LEBLANC, 103, rue Royale.

$15 DE RECOMPENSE.

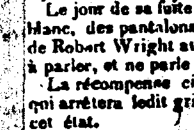

Parti marron dimanche soir, 27 du courant, de la goelette Delphen, capitaine Edward Sanctier, le griffe nommé WASHINGTON, de la taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, et âgé de 18 ans. Il a la bouche grande, le teint beau. Il est aisé à reconnaître par une cicatrice de 4 pouces de long, qu'il a sur la poitrine.

Le jour de sa fuite il avait sur lui une chemise de coton blanc, des pantalons de cotonnade bleue; il a été acheté de Robert Wright au mois de mai dernier; il a de la peine à parler, et ne parle que l'anglais.

La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui arrêtera ledit griffe et le mettra dans une prison de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur &c., sont prévenus de ne pas recevoir ledit griffe à leur bord sous les peines portées par la loi.

W. E. & R. MURPHY,
No. 132, rue du Bassin, entre les rues Toulouse et St. Louis. 1 oct—7

NEGRESSE MARONNE.

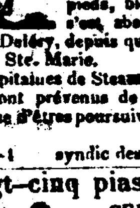

DIX PIASTRES de Récompense seront données à celui ou ceux qui arrêteront et mettront à la geole à la disposition du soussigné.

La négresse FANNY ou FRANKEY, âgée d'environ 35 ans, parlant anglais et français, taille d'environ cinq pieds, bien constituée; teint noir, elle s'est absentée de chez M. Barthélemy Chauvin Deléry, depuis quelque jours. Elle a été vue au faubourg Ste. Marie.

Les capitaines de Steamboat ou de toutes autres embarcations sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.

J. B. LAPORTE,
1 oct—1 syndic des créanciers de M. B. C. Deléry

Vingt-cinq piastres de récompense

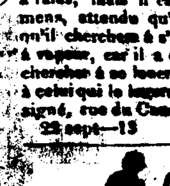

SERONT données pour l'arrestation en ville, ou cinquante piastres, si on arrête hors de l'Etat, le mulâtre HENRY, âgé d'environ 23 ou 24 ans, taille de six pieds, parlant très-fort et bégayant lorsqu'il parle vite. C'est un esclave de bonne mine. Il portait, lors de son départ, une veste d'un vert foncé, un gilet blanc et un pantalon bleu à raies, mais il est probable qu'il a pu changer de vêtemens, attendu qu'il a emporté du linge. On présume qu'il cherchera à s'embarquer sur un navire ou un bâteau à vapeur, car il a eu, il y a quelques jours, un billet pour chercher à se louer. La récompense susdite sera donnée à celui qui le logera à la geole, ou le ramènera au soussigné, rue du Canal, No. 61, qui paiera tous les frais.
22 sept—13 JOHN PRENDERGAST.

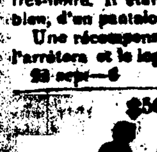

Parti marron de l'habitation de Charles Perret fils, à la paroisse St. Charles, samedi soir, 13 du courant, le nègre américain nommé NELSON, âgé d'environ 35 ans, taille d'à peu près 5 pieds 4 ou 5 pouces anglais, ayant la barbe très-fournie, les prunelles longues et la peau très-noire. Il était vêtu, lors de son départ, d'un habit bleu, d'un pantalon rayé et d'un chapeau noir.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui l'arrêtera et le logera dans une des geoles de cet Etat.
22 sept—6 BLANC & BRUGIER.

$50 DE RECOMPENSE.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera ou logera dans une des geoles de la Nouvelle Orléans, le nègre nommé ARCHER, parti marron avec ses fers de la geole de police de la dite ville, le 6 octobre 1833, le dit nègre est d'une taille d'environ 5 pieds 3 une forte constitution, parlant anglais, il fut acheté de la succession du St. Robert Lewis.

J. B. D. CAZENAVE,
5 sept—3,2po pour P. CAZENAVE.

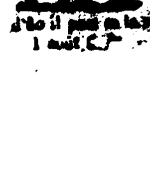

PARTIE marronne dimanche 6 juillet, une mulâtresse nommée MARIA, d'environ 4 pieds 3 pouces de haut, ayant les yeux un peu enfoncés dans la tête, et la démarche légère, venue depuis peu des Natchez. Agée d'environ 23 ans, et parlant l'anglais. La récompense de [illegible] sera payée à quiconque l'amènera au soussigné, ou la mettra dans une prison d'où il puisse la retirer.

ROBERT PARK,
1 août No. 17, rue de la Commune.

RECU par le navire Huntsville, de New-York, et à vendre par les consignés,

Indiennes de toutes les qualités; Circassiennes et Mérinos anglais; Casimir en couleur; Linons et Tarlatanes; Robes de mousseline, brodées pour enfant; Bas de laine noirs et en couleur, de de coton, do de soie, Cotonnades de toutes espèces; Bonteints anglais; Cols de mousseline brodés; Flanelles blanches et en couleur; Mouchoirs en coton, do en soie; Siamoises anglaises, do françaises; Chaussons de coton noirs et en couleur; Gros de Naples noirs et en couleurs, unis et brochés; Sacs en perles; Rubans pour ceintures; Schalls et Fichus d'un genre nouveau; Gants en peau et en soie noire et en couleur, pour hommes et pour femme; Indiennes damassées rouges et en couleur, pour meubles; Mousselines blanches pour robes, et une quantité d'autres articles.

BORDERES FRERES.
Rue de Chartres, No. 71.
1 oct

INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONSIEUR PEDARRE, à la sollicitation de plusieurs familles, s'est déterminé à monter une institution. Secondé par des maîtres habiles, il ose promettre les succès les plus rapides. La méthode suivie par le professeur est trop connue pour avoir besoin d'être prônée, qu'il suffise au public éclairé de savoir que les élèves de M. Pedarré *procèdent toujours du connu à l'inconnu*. Les personnes qui désireront le développement de cette dernière proposition sont priées, à partir du 1er. octobre 1834, de passer chez l'instituteur, rue Toulouse, No. 92, entre Royale et Bourbon.

Les branches de l'enseignement sont: Français, Anglais, Latin, Grec, Mathématique, Géographie et l'Histoire. Les élèves entreront en classe à huit heures et demie. Ils sortiront à cinq heures dans l'hiver et à six dans l'été. 1 oct—6

LE Soussigné reçoit par les navires Talahassee et Hogart de New York et offre à vendre:
200 Caisses blanc de Baleine,
390 Rames papier d'Enveloppe,
150 Boites fromage,
20 Frequins de beurre,
10 Pipe d'huile (sperm); 59 sacs de poivre,
20 Sacs piment; 50 bbls d'amandes.
Et par la goelette Alexandre de la Havane, 40 caisses confitures assorties.
En Magasin—
100 Barriques de Vin; 200 paniers bouteilles;
200 Paniers d'huile d'olive; 50 bls de vin blanc,
20 Bls vinaigre; 15 demi pipes eau de vie de Cognac.
1er Oct L. G. SASSINOT, Rue St. Louis, No 90.

EN débarquement des navires *Louisville*, *Huntsville* et Tallahassee, et à vendre par les soussignés:
Chapeaux de soie noir pour hommes;
do do. do. avec bord moyen;
do do. do. pour cadets;
Bottes fines en peau de veau pour hommes;
Souliers, Escarpins et Pantoufles, do.
Aussi—Un assortiment général de Souliers et Brodequins épais, Bottes pour marins &c.
Wm. HOLMES & Co,
1 oct Nos. 93 et 79, rue de la Levée.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société; sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.
Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JOHN HALL,
JAMES PUECH,
JOHN D. BEIN.
19 sept—30

LA SOCIETE de Puech & Bein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation du patronage, qui nous a été ci-devant accordé par nos amis, et les habitués du magasin ci-dessus. Le nom de la société, ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.
Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JAMES PUECH,
JOHN D. BEIN.
19 sept—30

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier du Magasin de MM. Puech & Bein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que celle des fournitures de navires dans toutes les branches; sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Ils sollicitent respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.
Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.
JOHN HALL,
E. B. WALKER, Jr.,
Jos. G. WALTON.
Par son chargé d'affaire *John S. Walton.*
19 sept—30

AVIS.

VENANT de former un nouvel établissement de Pharmacie et Droguerie à l'encoignure des rues Bourbon et Douane, le soussigné prie les personnes qui avaient bien voulu l'honorer de leur confiance de continuer à la favoriser de leur patronage. Elles trouveront constamment chez lui de bons médicamens et à des prix très modérés.
22 sept—15 L. GAMOTIS, Pharmacien

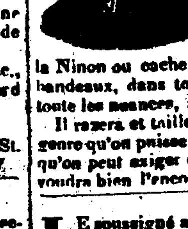

SECGLAN, *Coiffeur*, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient d'ouvrir un magasin concernant son état, rue de Chartres entre Toulouse et St. Pierre, près la Place d'Armes, au No. 186, où il confectionnera toutes sortes de postiches, dans le genre le plus nouveau, tels que perruques pour dames et pour hommes; pour dames, soit à la Ninon ou cache folie, avec de longs cheveux, tours à bandeaux, dans tous les genres; des frisettes et nattes de toute les nuances, à un prix très modéré.

Il rasera et taillera les cheveux dans n'importe qu'elle genre qu'on puisse lui demander, avec toute la propreté qu'on peut exiger de son état. Il espère que le public voudra bien l'encourager. 22 sept—15.

PERDU.

LE soussigné a perdu hier matin, entre la rue de la Douane et l'encoignure des rues Bienville et Levée, un PAQUET roulé avec un papier blanc, contenant dix neuf cent trente piastres; savoir: Un billet de $1000, et un checke sur la banque de l'Union, tiré par S. J. Hobson & Co., de six cents piastres, le reste en billets dont il ne se rappelle.

Celui qui le trouvera sera libéralemens récompensé en le remettant au soussigné, encoignure des rues Bienville et Levée.
15 juil J. S. McFARLANE.

PRE. LAFAYE, syndic de la faillite de MM *Castel et Devaux* marchands, encoignure Royale et St. Philippe, prie tous ceux qui doivent à cette faillitte de venir régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No 147, afin d'éviter les poursuites qui seront dirigées contre eux s'ils négligent de payer ou régler à l'amiable.
12 juin PRE. LAFAYE.

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles ledit cautionnement ne serait pas annulé, ainsi que l'hypothèque en résultant.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce jour 30 Août 1834, et la 59ème année de l'indépendance des Etats-Unis.
(L. S.) Signé A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
Signé G. EUSTIS.
Secrétaire d'Etat.
26 sept—30

100 BALLES Couvertures de 3 à 12 points, de la manufacture de Granier et autres, à vendre par T. NICOLET & CO, rue Toulouse, No 30.
26 sept

Consultations gratuites
SUR TOUTES LES MALADIES,

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St Pierre, maison du pharmacien; tous les jours à 12 heures du matin. 17 jn

ON cherche un apprentif pour l'état de peintre de bâtimens, enseignes et ornemens. S'adresser à DOYLE & MAY, No. 54, rue de la Douane.
24 sept

MIGUEL DEL ACEBO FERNANDEZ prévient ses amis et les personnes intéressées, que par le mauvais état de sa santé et par suite de la consultation de Messrs. les Docteurs Gutierres, Labatut et Lacroix, se dispose à s'absenter pour la Havane pendant un mois et demi, laissant chargé de toutes ses affaires et son fondé de pouvoir à M. Jean Agapito de Pereda, qui le continuera comme par le passé. 17 sept

DN. MIGUEL DEL ACEBO FERNANDEZ previene á sus amigos y demas personas que por su mal estado de salud y consulta de los doctores Gutierres, Labatut y Lacroix, se ve en la necesidad de ausentarse á la Havana por espacio de mes y medio, dejando en el interin encargado de todos sus negocios y con poder suficiente á D. Juan Agapito de Pereda, que los continuará como hasta aqui.
17 septiembre—5

80,000 Slates for sale by sept 29. J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, prochain, 4 Octobre, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett, la négresse *Fanny*, et son enfant mulâtresse âgée de 2 1-2 ans.

Fanny est âgée de 22 ans, créolisée, cuisinière bourgeoise, un peu blanchisseuse; et bonne domestique de maison, garantie des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, chez Carlisle, Pollock. 26 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi 4 Octobre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, un lot de terre, situé rue Graps, entre les rues des Français et Union, mesurant 30 pieds de face, sur 220 pieds de profondeur.

Conditions: 12 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez C. Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 sept

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Vendredi, 3 Octobre, à midi, à la bourse de Hewlett,

41 Terrains situés au faubourg Ponchartrain, fesant face au Bayou St. Jean et à la Grande Route St. Jean, à la rue Maurepas et à la rue Fortin; désignés sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 24 Septembre 1824, et déposé à la bourse. Il existe sur les terrains Nos. 1, 2 et 3, faisant face au bayou St. Jean et à la Grande Route, trois Maisons qui seront vendues en trois lots séparés. Un Terrain situé près du chemin du bayou, désigné par le No. 49, sur un plan dressé, le 28 avril 1833, par L. Bringier, arpenteur général, mesurant 90 pieds de face à la rue Colombus, 67 pieds de face à la *rue Mirol, sur* 100 pieds de profondeur. Deux Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 38 et 39, au plan dressé le 2 avril 1832, par L. Bringier, arpenteur général et déposé en l'étude de H. Pédesclaux; le No. 38, ayant 50 pieds de face à la rue St. Bernard, sur une profondeur irrégulière de 74 à 100 pieds; le No. 39, ayant 50 pieds au Canal St. Bernard sur 125 de profondeur.

Conditions:—1-4 comptant et le reste dans 6, 12 et 18 mois, en billets endossés et hypothèque. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. p aux frais des acquéreurs. 29 sept

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Mardi, 7 Octobre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

2 Lots de Terre situés au faubourg Planché, derrière cette ville, désignés par les Nos. 24 et 23 sur un plan du voyer de la ville, déposé en l'étude de Octave De Armas, lesdits lots mesurant ensemble au pieds français, 76 pieds de face à la rue Planché, sur 138 pieds 7 p. de profondeur.

Un Lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Villeré, désigné par le No. 3, de l'ilet 83, ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de face à la rue Villeré. Ce terrain est bien remblayé et entouré.

Une portion de Terrain situé au faubourg Tremé, faisant partie l'ilet No. 61, ayant mesure française, 86 1-2 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 90 pieds 1 pouce de profondeur, sur laquelle il y a une bâtisse faite pour écurie, de 86 pieds de long, qui peut être, à peu de frais transformée en cuisines ou chambres à domestiques. Cette portion de terrain sera vendue en deux lots de 4 3-4 pieds chacun.

Un Lot de Terre situé près du Chemin du Bayou, et faisant face à un nouveau chemin, nommé Chemin de Milne; désigné par le No. 13, sur le plan fait par l'arpenteur général, et déposé en l'étude de Théo. Seghers; et mesurant au pied américain, 40 pieds de face sur 80 de profondeur.

Un Lot de Terre situé rue des Remparts, entre les rues du Quartier et l'Esplanade, dans le carré de la ville, ayant 30 pieds américains de face sur 60 pieds français de profondeur. Il y a sur ce lot une Maison en brique, à étage, composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, et deux au premier; avec galerie devant, derrière, puits, latrines, &c.

Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 sept

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, Vendredi 3 Octobre, à midi, à la bourse de Hewlett,

UN LOT DE TERRE

Situé rue Royale, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant 24 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur 103 pieds, 11 pouces de profondeur; avec les édifices qui sont dessus et qui consistent en: une Maison en brique à étage, portant le No. 343, composée de deux appartemens tapissés, avec cheminées en marbre, au rez-de-chaussée; trois appartemens tapissés au premier; une cuisine haute en brique, de 6 pièces; latrines doubles; il y a dans la cour, qui est carrelée en pierres plates, une cuve ou citerne de 2000 gallons environ.

Conditions:—L'acquéreur assurera le payement de trois billets à ordre, de $1800 chacun, échéant le 10 de Novembre 1834; et les 10 de Mai et Novembre 1835; le balance sera payée comptant. L'acte de vente sera passé pardevant M. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 sept

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu à l'encan, lundi, 6 Octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jean George Joachim Augustin Bertie, savoir:

1o. Ned, mulâtre de 26 ans; 2o. Abner, de 30 ans, nègre de champ, un peu forgeron et un peu tonnelier, ayant été marron pendant quelques jours, mais s'étant rendu de son propre gré; 3o. Félix, nègre de 26 ans, cocher, domestique et bon nègre d'habitation; 4o. Germain, nègre de 19 ans, domestique; 5o. Adam, nègre créole de 12 ans, domestique; 6o. Constance, négresse ayant une hernie, âgée de 36 ans, avec ses quatre enfans, Frontin, de 9 ans, Scapin, de 5, Suzette de 3 ans et Victor de 8 mois; 7o. Lucy, mulâtresse de 43 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse; 8o. Ophélia, créole de 25 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse; 9o. Victorine, négresse de 18 ans, un peu cuisinière et domestique; 10o. Sam, de 23 ans, ayant fait un marronnage.

Conditions: 1 comptant et le reste payable à six mois en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur de la succession et hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. 5 sept—8,2ps

PAR F. DUTILLET.
Frédéric Reynoir vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse Hewlett, le nègre nommé NOEL, abandonné par ledit Reynoir à ses créanciers.

Conditions: Payable à 4 mois, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
17 septembre—10,2ps

PAR F. DUTILLET.
Jean Toussaint vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 21 Septembre courant, il sera vendu, le Mercredi 15 Octobre prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, l'esclave Abraham, abandonné par ledit Toussaint à ses créanciers: ce sujet est vendu comme marronneur, ayant fait une absence de huit jours depuis qu'il est en la possession du syndic.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 17 sept—10.2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 30 août 1834.

Il sera vendu le 6 octobre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de dame Anne Dubord, décédée épouse de Antoine Riano,

Le mulâtre José, créole, âgé de 18 à 20 ans, ayant été marron.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.
5 septembre—14

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le lundi, 6 octobre prochain, à 10 heures du matin, rue de la Nouvelle-Levée, No. 3, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, et à la requête de M. François Layet, syndic de ses créanciers.

Le fond du Magasin de Groceries dudit sieur Layet; composé de Porc, Boeufs, et tout espèce d'articles nécessaires dans un magasin de ce genre.

Conditions: au moment de vente. 26 sept

A VENDRE par le soussigné:
Listones et Robecilles; Parfumeries en malles;
Perles en verres;
Vin rouge de St. Emilion fin, en demi barriques;
Vin de Champagne, do. do Chablis, do. Médoc;
Ratafia de Grenoble;
Vinaigre blanc en demi barriques;
Eau de Vie vieille en demi pipes;
2 Canons en bronze de 8.
JULES LE BLANC,
29 sept rue Royale, No 103.

CIGARRES DE LA HAVANE &c.—150 milliers cigarres de la Havane, de qualité supérieure; 14 ballots cire blanche et une caisse de safran, en débarquement du brick Emilio, et à vendre par
29 sept J. PRATS & FILS.

A VENDRE—2000 sacs de SEL, 2000 barillets de GRAISSE en feuille; 500 barils de Mais, 400 barils de PORC prime, par
Wm. T. THOMPSON & Co,
29 sept—26 No. 70, rue de la Levée.

A VENDRE—30,000 Ardoises, à vendre par
29 sept J. MAGER.

FOIN—400 balles de Foin, à vendre par
JULES LE BLANC,
29 sept rue Royale, No. 103

24 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par
JULES LE BLANC,
29 sept rue Royale, No. 103

VENTES PAR LE MARSHAL.

Peters & Millard contre E. Seeve.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à l'encoignure des rues Julia et Tchoupitoulas, le 9 Octobre 1834, à 4 heures P. M. le contenu d'un Café, saisi dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
B. BEAUREGARD.
29 septembre Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue St. Anne, No. 30, le 8 Octobre 1834, à 5 heures P. M. 18 barriques de Vin Rouge, saisies à la poursuite de Dorsey & Creighton. Conditions—Comptant.
29 sept B. BEAUREGARD, Marshal.

Guérin & Pouverts contre Pavy.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St. Anne, No. 30, le 8 Octobre 1834, à 5 heures P. M. 3 paniers de Champagne, 18 damejeannes d'Eau de Vie, une demie pipe d'Eau de Vie, 25 paniers d'Annisette, 22 caisses et une barrique de Vin, saisis dans cette affaire.
Conditions—Comptant
29 sept B BEAUREGARD, Marshal.

Wm. Goldsberry contre A. Short.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St. Anne, No. 30, le 8 Octobre 1834, à 5 heures P. M. 1 Montre en Argent, saisie dans cette affaire.
Conditions—Comptant.
29 sept B. BEAUREGARD, Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 4 Octobre 1834, à 5 heures P. M. une Presse à imprimer avec Caractères, et 30 rames de Papier, saisis dans l'affaire de P. Dougherty. Conditions—Comptant.
B. BEAUREGARD,
24 septembre Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 6 octobre 1834, à 5 heures de l'après-midi, divers volumes, des livres de loi, saisis dans l'affaire de Peter Wilbory. Conditions: comptant.
24 sept B. BEAUREGARD, marshal

A Mortimer vs. Hamilton.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Shamburg, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 octobre 1834, à 5 heures de l'après-midi, divers meubles, saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant.
24 sept B BEAUREGARD, marshal

Laurens & Rocques vs. James Wilson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste Anne, No. 30, le 4 octobre 1834, à 5 heures P. M. une armoire et un bois de lit. Saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant.
24 sept B. BEAUREGARD, marshal.

James Gallagher vs. H. Mc Kiernan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon C. W. Shamburg, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le 3 octobre 1834, à 5 heures P. M. une montre en argent. Saisie dans cette affaire.
Conditions: comptant.
24 sept B. BEAUREGARD, marshal.

Martineau Cruger & co. vs. Thomas Romain.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon M. Blache juge président de la Cour de Cité j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le 6 octobre 1834, à 5 heures P. M. Divers meubles et un lot de parfumerie. Saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant.
24 sept B. BEAUREGARD, marshal.

J.B Mullen, Wm. Bishop, et F Saulon vs. James Roach.

EN vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. Martin Blache, juge président, et L. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 14 octobre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, 8 Terrains situés au faubourg Washington, derrière la presse à coton, d'après un plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, daté le 7 avril 1833, et déposé dans l'étude de Théodore Seghers, notaire public, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 e 5, dans l'ilet No. 7, et Nos. 6, 7 et 8 dans l'ilet No. 10, lesdits terrains Nos. 1, 2, 3, 4 et 5. mesurant chacun, 24 pieds de face à la rue d'Amour, entre le rues de la Presse et Montégut, sur 100 pieds de profondeur, et le No. 1, étant un terrain d'encoignure. Les terrains Nos. 6, 7 et 8, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue de la Presse, entre Morales et Bons Enfans, sur 104 pieds de profondeur. le terrain No. 6, formant encoignure, le tout mesure américaine, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
10 sept B. BEAUREGARD, marshal

Louis Bringier vs. Wm. Israël.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le 10 oct. 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la moitié indivise des Terrains suivants situés dans le derrière de cette ville, conformément à un plan fait par Ls. Bringier, arpenteur général, daté du 28 avril 1833 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, savoir:

Le Terrain No. 50, mesurant 75 pieds de face à la rue Columbus, 97 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 51, et 50 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Pierre Guenos. Le Terrain No. 51, mesurant 31 pieds face à la rue Columbus, 97 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 50, et 117 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 52, et 25 pieds sur la propriété de P Guenos et 16 pieds dans la profondeur. Les Terrains Nos. 52 et 53, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Columbus, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur. Le No 54 mesure 97 pieds 9 pouces de face à la rue Mirot, 75 pieds sur la ligne qui le divise des Nos. 51, 52 et 53, et 130 pieds sur la ligne qui le divise de la propriété de Pierre Guenos. Le Terrain No 55, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 78 pieds, 3 pouces, 6 lignes de face à la rue Mirot, 85 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. 56, et 31 pieds 10 pouces, 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 56, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 65 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 55; et 93 pieds 4 pouces et 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain No 57, et 31 pieds, 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 57, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 93 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 58, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 58, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 100 pieds, 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du No 57, 108 pieds 4 1-2 pouces sur la ligne qui le divise du terrain No 59, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 59, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus; 108 pieds 4 1-2 pouces sur un côté, 115 pieds 11 pouces sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 60 mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 115 pieds 11 pouces de profondeur, sur un côté, 123 pieds 5 pouces 2 lignes sur l'autre côté et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans la profondeur. Le terrain No 61, mesure 31 pieds de face à la rue Columbus, 123 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur sur un côté, 130 pieds 11 pouces 4 lignes, sur l'autre côté, et 31 pieds 10 pouces 5 lignes dans le fond. Les terrains Nos 62 et 63, mesurant chacun, 31 pieds de face à la rue Columbus, leur profondeur, n'étant pas déterminée dans l'acte de vente.
Conditions: comptant.
8 sept—8,1ps B BEAUREGARD, marshal

G. J. Pilié contre J. Bofil.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le 30 Octobre 1834, à midi, deux Terrains désignés par les Nos. 8 et 9, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré, après un plan fait par J. Pilié, le 7 Janvier 1828, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public. chaque terrain mesurant 23 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur; et le No. 9 formant l'encoignure des rues St. Louis et Robertson, sur laquelle rue il mesure 105 pieds de profondeur.

Conditions de la vente $236,66 2-3, payables le 17 Janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du marshal, portant hypothèque spéciale sur lesdits terrains; et la balance payable comptant, pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
27 sept B. BEAUREGARD, marshal.

A. Lara vs. T. Perrin; le même vs. H B Desiré.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, au coin des rues Français et Grandshommes, le 6 octobre 1834, à 5 heures p m, le contenu d'un cabaret, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.
26 sept B BEAUREGARD, marshal

Jean Bart vs P & P Marly & A Fonvergne.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon A. Lanusse, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi 30 octobre 1834, à midi, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue Union, et 120 pieds de profondeur à la rue Girod, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
26 sept B. BEAUREGARD, marshal.

EAU DE VIE, Marchandise du Pays &c.—400 barillets d'Eau de Vie d'Espagne; 90 balles de Toiles à voile, et brunes; 100 boîtes de Blanc de Baleine de New-Bedford, à vendre par
WILLIAM G. HEWES,
22 sept No. 66, rue du Camp.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 30 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivans, savoir:

Elsey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonnée à la boisson.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 26 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 6 Octobre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente aux Magasins Hiers le fonds d'un magasin de Quincaillerie, appartenant à la succession de feu Jonathan Bell.

2o. Et le même jour, à la même heure, il sera vendu, dans la rue des Grands Hommes, entre les rues St. Ferdinand et Dauphine, près de la Presse à Coton de la Levée, au faubourg Washington, les Meubles meublans et autres Effets mobiliers appartenant à ladite succession.

3o. Et le même jour, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de ladite succession, Douze Actions de la Compagnie d'Assurance, des Négocians, sur lesquelles $20 par actions ont été payées.

Conditions de la vente:—Le magasin de quincaillerie, sera vendu en bloc, à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction (l'acquéreur ne prendra possession du magasin, que lorsqu'il aura rempli les conditions de la vente) les autres meubles meublans, effets mobiliers et actions de la compagnie d'assurance, payables comptant.—Par ordre de la Cour.
22 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 7 Octobre 1834, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, à l'encoignure des rues des Ramparts et St. Philippe, le fond d'un Cabaret et autres Effets mobiliers appartenant à la succession de feu John Claudius Michel.
Conditions de la vente:—Comptant.
Par ordre de la Cour.
22 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 25 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Lowe, les esclaves suivants, savoir:

Patience, négresse âgée d'environ 23 ans.
Jenny, mulâtresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y *Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs.* 19 sept

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 23 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse pour compte de la succession de feue Gertrudes Daigle; l'esclave suivant, savoir:—

SALLY, négresse âgée d'environ 37 ans.

Conditions de la vente:—Moitié payable le 15 Avril prochain, 1835; et l'autre moitié le 15 Avril 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 21 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o Alexandre, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, charretier et mouleur.
2o Jacques, nègre âgé d'environ 18 ans, charretier.
3o Lubin, nègre âgé d'environ 33 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson.
4o Michel, nègre créole, âgé d'environ 25 ans, mouleur et charretier.
5o Paul, nègre âgé d'environ 45 ans, mouleur, ayant une hernie.
6o James, nègre américain, âgé d'environ 21 ans, mouleur, depuis 6 ans dans le pays.
6o Adams, nègre américain, âgé d'environ 20 ans, mouleur et acclimaté.
8o Isaac, nègre américain, âgé d'environ 15 ans, charretier, depuis 6 ans dans le pays.
9o Felix, nègre créole, âgé d'environ 13 ans, charretier.
10o Manuel, nègre africain, âgé d'environ 28 ans, mouleur.
11o Smart, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.
12o Tom, nègre africain, âgé d'environ 25 ans, mouleur.
13o Manuel, mulâtre âgé d'environ 22 ans.
14o Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse.
15o Merry, négresse américaine, âgée d'environ 42 ans, acclimatée.
16o Marie, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, mouleuse.
17o Isabelle, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
18o Adélaïde, négresse créole, âgée d'environ 38 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
19o Thérèze, négresse âgée d'environ 61 ans.

Tous les esclaves ci-dessus nommés sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Paul.

Conditions de la vente: Moitié payable dans tout mars 1835, et l'autre moitié dans tout mars 1836, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 16 octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexander L. Decourts, les esclaves suivants, savoir:

1o Ben, nègre âgé d'environ 13 ans.
2o Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant quelquefois, ayant une hernie.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 28 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Caliste Lévis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

HELEN, négresse congo, âgée d'environ 35 ans, bon sujet, pleinement garantie, un peu cuisinière, blanchisseuse et *repasseuse*, et ses trois enfans Michel, José et Henry.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 24 sept

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 24 Octobre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Murot, les esclaves suivants, savoir:

Sally, négresse, âgée d'environ 20 ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois.

Pauline, négresse, âgée d'environ 27 ans, blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique et cuisinière.

Marianne, négresse congo, âgée d'environ 45 ans, cuisinière.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théo. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.
24 septembre.

Succession de George T. Hearsey.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.
1 oct W F C DUPLESSIS rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Caroline Lanna f e l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfans mineurs de la défunte, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la Cour.
1 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES Preuves.—Attendu qu'Eugène Sheridan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henri Moses, [illegible] avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
29 sept W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUVERTES FRANCAISES—[illegible] balles couvertes de 3 points, de Montpellier, en débarquement du brick Actif, à vendre par
3 sept A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE PAROISSE.—*Lucien Guillaume Milligberg* contre *Philip Augustus Hamblet.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Samedi, 18 Octobre, à une heure de l'après-midi, la propriété décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:—

Un certain Lot de Terre appartenant au défendeur, situé derrière la ville et désigné par le No. 77, dans le bloc No. 6, sur le plan dressé le 12 de Mai 1819, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de feu Michel de Armas, notaire public, par un acte en date du 16 Juin 1819. Ledit lot de Terre étant d'une forme irrégulière et mesurant cinquante pieds de face à la rue des Communes, soixante dix pieds 4 pouces de face à la rue du Cirque, quarante huit pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts, cinquante six pieds 6 pouces le long du terrain No. 78, et cent quatre pieds le long du terrain No. 76; le tout mesure française.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de terme; l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité, portant dix pour cent d'intérêt, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.
1er. octobre G. W. MORGAN, Shérif.

C. Massieu vs George Went.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 18 oct. à 1 heure après midi,

Une négresse esclave nommée Rachel, âgée d'environ 24 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit; l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
1 oct G. W. MORGAN, shérif

Mélicerte Jenkins femme de Wm. Moore vs. Stephen K. Barow.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisi, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi, 30 octobre prochain, à une heure après midi.

Un certain Lot de Terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Lacourse, désigné sous le No. 6, de l'ilet No. 20, mesurant mesure française, 60 pieds de face, sur la rue de Lacourse, sur 150 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
26 août G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—Dans l'affaire d'Auguste Gouy et Co. vs. leurs créanciers—En vertu d'un ordre de la cour à *moi adressé*, il sera vendu au magasin des insolvables, No. 188, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, lundi 6 octobre prochain, à 10 heures du matin, une grande quantité de marchandises sèches et de meubles, abandonné par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions: Comptant.
26 sept G W MORGAN, shériff.

Joseph Jolly vs. T. Modica.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, le lundi, 27 octobre prochain, à 1 heure après-midi

Un Lot de Terre avec les batisses qui s'y trouvent, à l'encoignure des rues Craps et Louisa, faubourg Clouet, ayant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
26 sept G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—*Eulalie Mandeville* contre *Jacques Louis Prévost.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 27ème jour d'Octobre prochain, à une heure de l'après-midi,

UN LOT DE TERRE

situé en cette ville, sur l'emplacement où se trouvait autrefois le fort St. Charles, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue des Champs Elysées, sur cent-six pieds six pouces de profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent; lequel lot de terre est composé de deux terrains mesurant chacun trente deux pieds de face sur cent-six pieds six pouces de profondeur, désignés par les Nos. huit et neuf, sur le plan dressé le 1er. Mai 1829, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé le 27 Mai de la même année, en l'étude de Michel de Armas, notaire public.—Conditions:—Comptant.
24 sept G. W. MORGAN, Shérif.

Dans la Cour de Paroisse—A. Hough curateur de L. Earle vs. E. Richards—Dans la Cour de District.—Richards Haines vs. Elephalet Richards.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, mercredi, 1er. octobre prochain, à 1 heure après-midi.

Les deux esclaves nommés David et Henry, saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions: Comptant.
22 août G. W. MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, 18 octobre prochain, à une heure,

Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 23 ans, saisi à la poursuite de Léon Courcelle.
17 sept G W MORGAN, shérif

VENTE DU SYNDIC ET DU SHERIF.
J. B. Frette jr. vs. ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour, à moi adressé, il sera vendu mercredi, 1er. octobre prochain, à une heure après midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit J. B. Frette jr., à ses créanciers, savoir:

Les Lots Nos. 9 et 10, dans l'ilet No. 100, le lot No. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Ste. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, faisant face à la rue des Magistrats, et en formant l'encoignure; le lot No. 10, qui adjoint le précédent, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, le tout à la mesure française.

Aussi—Les esclaves suivants, savoir: Davis, jeune nègre âgé de 18 ans; Lauréda, jeune négresse âgée de 11 ans; Richard, jeune nègre âgé de 19 ans.
1 sept G W MORGAN, shériff

Manuel Andry et Pierre Dubertrand syndics de J. B. Ory vs. Jean Flecheux.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, lundi, 6 octobre, à 1 heure après-midi, les esclaves suivants: Jean, Jacques, Manuel, Ben, Welsh, et Hyason, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Payable dans tout le courant de mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.
5 sept G W MORGAN, shériff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*E. Richards* contre *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, notaire public, le samedi, 11 octobre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues; et que Frédérick A. Sawyer, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour.
8 septembre.
10 sept—9,2ps J L LEWIS, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7720—Young McDaniel vs. ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers étant acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu en pleine cour, samedi 18 octobre prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que pendant ce temps là toutes les poursuites dirigées contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, le 23 sept. 1834.
24 sept—11,2po A. PITOT, gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR de Paroisse pour la Paroisse et la Ville de la Nelle-Orléans, 27 Septembre 1834.—(No. 7732)—John Marks contre ses créanciers—La cession de biens faite par le débiteur, étant acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu, Samedi 11 Octobre prochain, à l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, afin d'y délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en même tems toutes les poursuites dirigées contre sa personne et sa propriété, soient suspendues.—Par ordre de la cour.
29 sept—4,2po P. A. GUYOL, Dép. Greffier.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

LE soussigné partant pour France pour rétablir sa santé, offre à vendre à des prix raisonnables le fond de son restaurant connu sous le nom de "Pigeon Blanc." Cet établissement est parfaitement assorti des ustensiles nécessaires à un établissement de ce genre et est très-achalandé. Il serait très-avantageux à la personne qui en ferait l'acquisition attendu, que le propriétaire y a fait de bonnes affaires, et ne l'abandonne qu'à cause de sa santé.

Il saisit cette occasion pour inviter les personnes qui lui doivent de vouloir régler leur compte dans le plus bref délai, ainsi que celles qui auraient des réclamations contre lui, veuillent se présenter immédiatement.

JOSEPH BEDONI,
26 sept—4 Rue St. Anne, No. 46